

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/02/2026**

Mr ROBERT Jean-Paul, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Mme GRILLET Mireille, 1ère Adjointe	Mr FAUVET Romain
Mr FAYS Xavier, 2 ^{ème} adjoint	Mr FLORENTIN Ludovic
Mr THOUVENIN Ludovic, 3 ^{ème} adjoint (procuration à FAYS Xavier)	Mme LEDRAA Elodie (Absent)
Mme BEAUREGARD Renée, 4 ^{ème} adjointe	Mr PETITDANT Jean-Paul
Mr ADE Pierre	Mme THIERY Carène
Mr DUVAL Jean-Philippe (Absent)	Mr YVON Didier (Absent)
M. DIDIER Stéphane	

Le Conseil Municipal était convoqué à 20 h 30.

Monsieur FAYS Xavier a été nommé « secrétaire de séance ».

Monsieur le Maire demande d'ajouter une délibération, accepté à l'unanimité des présents : subvention CTASF.

APPROBATION DU COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 18/12/2025

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 18/12/2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ACHAT BAC A SEL

Monsieur le Maire explique que suite aux intempéries du mois de janvier, il serait judicieux d'installer des bacs à sel dans certains endroits de la commune.

Monsieur le Maire propose deux devis d'entreprises privées :

- Bac à sel d'une contenance de 200 Litres au prix unitaire de 302 € HT soit 362.40 € TTC proposé par la société LORMAT
- Bac à sel d'une contenance de 180 Litres au prix unitaire de 197 € HT soit 236.40 € TTC proposé par la société VIRIDIS

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité**, Monsieur le Maire à acheter 6 bacs à sel de 200 Litres proposé par la société LORMAT pour un montant de 302€ HT soit 362.40 € TTC à l'unité pour un montant total : 1812 € HT soit 2174.40 € TTC.

ACHAT PLANCHES POUR LA REFECTION PORTE LOCAL EMPLOYES (MORGUE)

Monsieur le Maire explique que la porte de l'ancienne morgue est vieillissante et que les planches de celles-ci sont prêtes à tomber. Monsieur le Maire propose d'acheter des planches rabotées en DOUGLAS auprès de l'entreprise ROLLIN pour un montant de 183.30 € HT soit 219.96 € TTC. Les employés communaux exécuteraient les travaux.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité**, l'achat de planches pour refaire la porte de l'atelier de l'ancienne morgue et accepte le devis pour un montant de 183.30 € HT soit 219.96 € TTC.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE FOYER RURAL DE CEINTREY 700 €

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Foyer Rural de Ceintrey d'un montant de 700 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**, l'octroi de la subvention à l'association Foyer Rural de Ceintrey pour un montant de 700 €.

CTASF

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GRILLET Mireille, 1^{ère} Adjointe.

Madame GRILLET explique que la CTASF (Coordination Territoriale des Aides Sociales FacultatIVES) a pour but d'organiser une réponse coordonnée pour soutenir le projet d'un habitant dont la situation ne trouve pas de réponse dans l'offre de service de droit commun. C'est action se situe sur le Pays Terres de Lorraine regroupant les 4 Communautés de Communes du pays du Saintois, du Pays de Colombey, de Moselle et Madon et de Terres Toulouses. Exemples d'aides dispensées : réparation de véhicule pour une personne en réinsertion professionnelle, achat de mobilier dans le cadre des Violences Intra-Familiales, règlement de factures d'énergie (fuel) pour une personne âgée ne disposant que de 800€ de pension vieillesse...

Grâce à son animation technique portée par le délégué territorial de la CAF et le Responsable Territorial des solidarités (RTS), la CTASF favorise le partage, l'émergence et la construction de projets de développement social sur le territoire.

La CTASF fonctionne selon le principe général de mutualisation financière à l'échelle du territoire Terres de Lorraine qui donne à cette instance son caractère simplificateur et innovant pour l'habitant et les institutions.

Deux types de situations d'aide par la CTASF sont distingués :

- Celles concernant les familles ayant au moins un enfant à charge au sens des prestations familiales pour lesquelles la CAF est contributeur principal dans le respect de ses règlements d'intervention, Au titre du fonctionnement de la CTASF, la Caisse d'Allocations Familiales attribue au Département, une dotation de 10 000 € correspondant au financement à 50% d'un demi-poste d'agent administratif.

- Les autres situations pour lesquelles le Département et les communes/CCAS sont contributeurs financiers uniques. Le département abonde pour un montant de 10 000€ et les communes/CCAS, les Communautés de Communes/CIAS abondent également pour un montant minimal de 50€ en signant la charte.

Les membres du Conseil Municipal propose de verser une subvention d'un montant de 500€.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité**, de verser une subvention de 500 € et de signer la charte y afférant pour la CTASF.

Questions diverses

Travaux Ligne 14 : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du début des travaux de la ligne ferroviaire. Une réunion organisée par la Région a eu lieu à la salle Victorin Michel le jeudi 5 février, en présence de NOVA 14 qui est le prestataire. La reprise du trafic ferroviaire devrait se faire en décembre 2027.

Avec la Communauté de Communes du Pays du Saintois, la commune doit organiser la mise en place des pôles multimodaux et des accès à la gare. Le temps estimé sera de 1h10 de Contrexéville à Nancy avec 30 allers et retours quotidiens.

INFOS DU MAIRE :

- Réunion avec Madame le Maire de Voinémont concernant la Vidéo protection de nos villages
- Courrier du département qui nous informe que la commune peut prétendre à une subvention de 15000 € pour la période 2026-2028
- Vente de bois pour un montant de 198.52€
- Etablissement Public Territorial de Bassin : l'entretien des îles du Madon doit être effectué par la Commune ou par la Communauté de Communes du Pays du Saintois dans le cadre de la compétence GEMA
- ENEDIS : compteur de La Poste, abonnement résilié à la suite du raccord avec celui de la Mairie. Démontage du compteur au prix de 700 €. Pour l'instant il reste en place sans contribution financière.
- Subvention à percevoir par le Syndicat d'Electricité (SDE) : 10984 €
- Convention borne de recharge signée et envoyée
- Débroussaillage du chemin le long du ruisseau de Ceval par le Monsieur le Maire et les employés communaux
- Tableau pour la permanence des élections municipales du 15 Mars 2026 doit être complété par les élus(es).

La séance est close à 21h40

Le Secrétaire de séance,
Xavier FAYS



Le Maire,
Jean-Paul ROBERT,

